

J'ai peut-être fait quelques suggestions utiles et je suis d'avis que j'ai exposé la manière de voir de la profession médicale. Je crois que le ministre, sachant que le point de vue que j'ai exposé n'est pas seulement le mien, mais celui aussi de tous les médecins du Canada, prendra note des représentations que j'ai faites.

L'hon. M. TOLMIE: Monsieur le président, le sujet en discussion a été débattu sous ses divers aspects et voilà pourquoi je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question ni de prendre davantage le temps de la Chambre. Je prends la parole sur cette question parce que le service d'hygiène de la province de la Colombie-Britannique m'a demandé de la mettre sur le tapis. Puis-je faire observer que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, ainsi que l'a signalé l'honorable député de Fraser Valley, est quelque peu alarmé au sujet de la propagation de la tuberculose dans cette province et dont le plus grand nombre de cas sont de sources indiennes.

Certaines statistiques sont fort intéressantes. Le Gouvernement de la Colombie-Britannique a tenté un effort réel pour tenir tête à la situation en établissant un sanatorium à Tranquille, près de Kamloops. On a fondé à cet endroit une excellente institution où l'on s'occupe surtout du soin des blancs atteints de cette maladie. Les fonctionnaires provinciaux sont d'avis que les Indiens, dans les circonstances actuelles et étant donné le pourcentage élevé des cas de tuberculose qui se rencontrent dans leurs rangs, constituent une menace pour le travail que l'on accomplit afin d'enrayer les ravages de cette maladie.

Je n'ai pas l'intention de citer de nombreuses statistiques; Je me bornerai à citer les plus remarquables. L'un des faits les plus pathétiques concernant ces chiffres, c'est que 58.52 p. 100 des Indiens qui succombent à la tuberculose sont âgés de moins de vingt ans. Ce sont pour la plupart des enfants sans ressources. Quand on se rappelle que la tuberculose n'est pas une maladie héréditaire, c'est-à-dire qu'elle ne se communique pas de la mère à l'enfant, il faut tirer la conclusion que les jeunes Indiens contractent la tuberculose après qu'ils sont nés.

L'enregistrement du décès fait voir que le pourcentage n'est que de 43.3 p. 100 dans les localités où il est établi qu'un médecin a soigné les malades jusqu'à leur décès; Voici un fait qui est de nature à nous alarmer et démontre qu'il y a amples occasions d'améliorer la situation. Le docteur McQuarrie est en charge de ce service en Colombie-Britannique. C'est un fonctionnaire qui est bien

[M. McCann.]

connu et qui jouit d'une grande réputation; il est très au fait de la situation. Pour ma part, quoique je n'aie pas acquis d'expérience en ce qui regarde les soins à donner à l'être humain atteint de tuberculose, j'ai eu d'excellentes occasions d'étudier les cas des animaux atteints de cette maladie. Or, d'après l'expérience acquise, je sais qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à obtenir des résultats satisfaisants dans le soin des tuberculeux, à moins d'avoir des fonds suffisants. On ne saurait faire avec un dollar ce que l'on fait avec trois.

Quant aux frais occasionnés par l'éducation à faire concernant cette maladie, je remarque que l'on a dépensé \$400,554 à cette fin, en 1936, et seulement \$241,317 pour service de médecin. Puisque les jeunes Indiens succombent à la tuberculose dans la proportion que j'ai mentionnée tout à l'heure, je suis d'avis qu'il faudrait augmenter le service médical jusqu'au point où il sera suffisant pour enrayer les ravages de cette maladie. Quand on considère que les Indiens sont les pupilles de l'Etat canadien, ainsi que l'on fait bien remarquer les orateurs précédents, on ne devrait pas envisager la chose sous le rapport des frais qu'elle peut entraîner. C'est une question de charité et d'esprit chrétien; autrement dit, il faut traiter ces pupilles de l'Etat d'une façon juste et équitable. Lorsqu'il s'agit de la vie d'un homme, la question de dépense ne doit pas entrer en ligne de compte. A l'heure actuelle, la situation ne profite ni à l'Indien ni au blanc.

Que l'on veuille bien me permettre de signaler ce que l'on peut faire lorsqu'on a suffisamment de fonds et que l'on est bien décidé à réussir. Non pas que je veuille blâmer le ministre pour l'état de choses qui existe pour les Indiens; il y a des années qu'il existe. En 1926, le service de l'hygiène animale a créé dans la vallée du Fraser une zone immunisée contre la tuberculose. Sur un total de 46,174 bêtes à cornes éprouvées, 3,643, soit 7.9 p. 100, ont accusé une réaction positive. En 1932, on a inoculé 66,746 bêtes à cornes et la proportion des réactions n'a été que de 0.6 p. 100. Lorsqu'on aura achevé les épreuves de 1937, on espère qu'il y aura dans cette région moins de $\frac{1}{2}$ p. 100 des animaux atteints de la maladie. Si je signale tout ceci au ministre, ce n'est pas en vue de faire des comparaisons; mais bien pour démontrer ce que l'on peut faire quand on a suffisamment de fonds pour attaquer le problème résolument. Si la Chambre veut bien me le permettre, je ferai consigner au hansard les chiffres que je possède.

L'hon. M. DUNNING: Très bien.

L'hon. M. TOLMIE: Les voici: